

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du Lundi 8 Juillet 2024 à 17h30

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-sept heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le trois juillet, s'est réuni dans la salle de réunion n°1 des Ateliers, 9 rue des frères Devéria à Fougères, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,

A ETE AFFICHEE
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 2
en Mairie,
à FOUGERES,
le 9 juillet 2024
Le Maire,

Louis FEUVRIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GUILLARD Audrey, Directrice du CCAS,
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Juillet 2024.

—————

1. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : PROPOSITION D'OUVERTURE DE 10 LOGEMENTS A DES ETUDIANTS SUR LA RESIDENCE REBUFFE
2. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : TARIFICATION SAAD 2024
3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le vice-président demande à ajouter un point à l'ordre du jour intitulé « service aide et accompagnement à domicile : Tarification saad 2024 ». Les administrateurs votent et acceptent à l'unanimité.

Le compte-rendu de la conseil d'administration du 2 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

1- SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : PROPOSITION D'OUVERTURE DE 10 LOGEMENTS A DES ETUDIANTS SUR LA RESIDENCE REBUFFE

La délibération est présentée au conseil d'administration

Dans le cadre des différents échanges concernant la vacance des logements de la Résidence Rebuffé lors des derniers conseil d'administration, il avait été émis l'idée de proposer à la location des logements aux étudiants.

Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie offre la possibilité d'ouvrir 15% des places à un public jeune ou personne en situation de handicap.

Ainsi, nous nous sommes rapprochés de l'association Posabitat, qui assurerait la « captation » des jeunes travailleurs et leurs orientations sur les logements proposés. Le CCAS assurerait ensuite la gestion en direct.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- De mettre à la location 10 logements vacants meublés (au 2^{ème} étage) auprès de jeunes travailleurs pour la rentrée de septembre 2024.
- De fixer le loyer mensuel sur le même montant que proposé par l'association Posabitat :
 - * soit 489 euros (charges comprises)
 - * Location de frigo / semaine 4,00 € ; Location de frigo / mois 10,00 €
 - * Double de clé (chambre/entrée/boite aux lettres) en cas de perte 10,00 €
 - *Dépôt de garantie : 449 euros
- D'autoriser le Vice-président de conventionner avec Posabitat pour la partie « orientation » des jeunes, pour un tarif de 60 euros par dossier.
- De valider le contrat de séjour et le règlement intérieur.

La directrice précise qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, ces logements destinés à de jeunes travailleurs (exemple apprentis), seront proposés. Les conditions d'hébergement seront identiques à celles proposées par l'association Posabitat, de même pour le règlement intérieur. Un premier contrat de séjour d'une durée d'une année sera établi dans un premier temps.

Elle indique également que la SA HLM de Pontivy propose de prêter des meubles.

JF HELLEUX demande si les jeunes travailleurs pourront prendre leurs repas à la résidence. Il lui est répondu que non, mais qu'ils ont la possibilité de se restaurer à l'association Posabitat. Monsieur le vice-président précise que ce sont des choses qui peuvent évoluer.

JF HELLEUX demande qui sera l'interlocuteur en cas de litige. La directrice lui répond qu'il s'agira du CCAS, puisque c'est lui qui conventionne.

Les administrateurs considèrent que le tarif proposé est élevé pour la ville de Fougères. Il leur est répondu que ce tarif a été établi sur le modèle de celui pratiqué par Posabitat.

F BAGOT demande si un emplacement est prévu pour les vélos et les scooters. Madame la directrice indique qu'il existe un parking à vélos et des caves si besoin.

Monsieur le vice-président précise qu'un point d'étape sera effectué au mois de septembre.

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : TARIFICATION SAAD 2024

La délibération est présentée au conseil d'administration

Il est proposé d'informer les bénéficiaires qu'une augmentation de la tarification sera effective pour les prises en charge CARSAT à 27€69 au lieu de 26€30, soit un reste à charge de 1€39 par heure pour le bénéficiaire.

ADOpte A L'UNANIMITE.

3 - QUESTIONS DIVERSES -


Levée de séance à 18 H.

Pour information :

	<u>Commission Solidarités Sociales</u>	<u>Conseil d'Administration</u>
<u>SEPTEMBRE</u>	Le mardi 10/09 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 17/09 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères
<u>OCTOBRE</u>	Le mardi 8/10 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 22/10 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères
<u>NOVEMBRE</u>	Le mardi 5/11 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 12/11 à 18h30 Salle N°2 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères
<u>DECEMBRE</u>	Le mardi 10/12 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 17/12 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères

La prochaine date du prochain conseil d'administration est fixée au :

Conseil d'Administration
Mardi 17 Septembre 2024

A 18 H 30 

Salle N°1 aux Ateliers
9 rue des Frères devéria
35300 FOUGERES